

Synthèse guide méthodologique (sauf chapitres 3 et 4)

Restauration des cours d'eau : communiquer pour se concerter

Par Pierre Meyneng

Suivi de **Petit lexique des liquidateurs de barrages** par Jean Weil (page 8)

A/ Avant propos et annexe 2

1/ Rappel de la politique de l'eau en vigueur actuellement : restaurer les cours d'eau, restaurer les fonctions des milieux aquatiques, restaurer la continuité écologique... **Exit les pollutions...**



L'avant-propos signé du Directeur Général de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne commence par le rappel suivant : « Inscrit dans la loi Grenelle 1, la **restauration des cours d'eau et de leur continuité écologique est le premier enjeu du SDAGE Loire Bretagne** », suivi des 4 lignes justifiant cette politique, dont les 2 dernières : « Pour retrouver le bon état des eaux, il faut réduire toutes les pollutions, mais il faut aussi restaurer les fonctions des milieux aquatiques ».

Ainsi, si l'on comprend bien :

« Pour retrouver le bon état des eaux, il faut réduire toutes les pollutions » mais « la restauration des cours d'eau et de leur continuité écologique est le premier

enjeu du SDAGE Loire-Bretagne ». Exit donc la pollution, qu'on ne cite que pour mieux l'évacuer.

Voici donc en 6 lignes un résumé remarquable de la politique en vigueur, sans parler des notions auxquelles on fait appel, subjectives et confuses :

- *restauration des cours d'eau ?? (Traduction : supprimer les seuils de moulins),*
- *restaurer les fonctions des milieux aquatiques ?? (Traduction : supprimer les seuils de moulins),*
- *continuité écologique (traduction : supprimer les seuils de moulins).*

Le seul mot réellement intelligible par tous est le mot *pollution*, mais ça n'est justement pas la priorité des SDAGE et des agences de l'eau...

2/ Objectif du guide et moyen employé :

- a- Obtenir l'adhésion face aux résistances vécues par les acteurs de cette politique

Toujours dans l'avant-propos, il nous est expliqué que l'objectif de ce guide est « **d'obtenir l'adhésion des riverains aux projets de restauration des cours d'eau** ». Il s'adresse aux élus et personnels administratifs en charge de la politique actuelle de l'eau et se présente comme un petit manuel proposant diverses réponses toutes faites pour faire face aux objections et critiques que suscite la politique en cours.

En effet l'auteur rappelle que la nouvelle politique impulsée par les SDAGE se heurte à des difficultés diverses dont l'une d'elle et pas la moindre est « *l'intervention en domaine privé* » et plus largement : « *de nombreux acteurs témoignent aussi des résistances de propriétaires ou de riverains. L'attachement au profil actuel, la difficulté à se représenter le paysage futur, la crainte d'une perte de patrimoine, de ne plus avoir d'eau en été et plus de poissons, la crainte d'inondations plus fréquentes ou plus graves... sont exprimés tour à tour par des associations de riverains, les amis des moulins, ou les pêcheurs – et c'est légitime* ».

C'est légitime mais ce guide n'entend pas y répondre, du moins pas sur le plan technique mais sur celui de la communication...

Nous pouvons à cet égard d'ores et déjà nous féliciter de l'existence même de ce guide qui n'a été créé que parce que les élus et les personnels administratifs rencontraient partout où ils présentaient la nouvelle politique de l'eau une vive contestation des populations et acteurs concernés (riverains, usagers etc.).

- a- Comment y parvenir ? Non par la raison, mais grâce à la communication !

Comment obtenir donc l'adhésion de tous ces récalcitrants ?

Certainement pas par l'usage de la raison en apportant au débat des éléments objectifs, mais en jouant « sur les seuls volets de la communication et de la concertation ». Bref les administrés apprécieront la condescendance avec laquelle leurs « légitimes » critiques sont traitées. Point de réponse sur le fond, mais des éléments de communication : « élément de langage, messages et argumentaires, outils, modes de concertation et de communication ». Le titre du guide « communiquer pour concerter » reste assez énigmatique, mais la lecture de l'avant-propos rassure à ce sujet, il s'agit bien là de communiquer pour faire passer cette politique qui consiste pour l'essentiel à supprimer les seuils des moulins.

3/ La matière du guide : 9 études de cas, 27 entretiens

Ainsi pour obtenir l'adhésion, point d'étude solide démontrant une corrélation évidente entre : présence de seuil de moulin et mauvais état des cours d'eau, ou présence « d'aménagements » humains et mauvais état du cours d'eau. Non car ceci est rigoureusement impossible à démontrer, puisque chacun sait qu'un cours d'eau en bon état est d'abord un cours d'eau non pollué ...sauf les SDAGE semble-t-il.

Ce guide s'appuie sur une autre matière : 9 études de cas de restauration de rivière et 27 entretiens. On pourra à ce sujet, et pour apprécier la consistance de ce guide, commencer par la lecture des 9 études de cas que l'on retrouve en annexe 2. Trois pages les résument... La matière est assez pauvre mais elle devrait suffire à nous convaincre.

Les cas sont très divers, mais à chaque fois ou presque l'arasement d'une partie des ouvrages a pu être « retenu ». Par qui ? Comment ? Aucune précision. Avec

l'adhésion des riverains ? On ne sait pas au juste. Quelles ont été les conséquences immédiates, à terme ? Rien là-dessus. Est-ce la communication qui a permis d'aboutir à des décisions d'arasement ? Est-ce la pression des élus ? Des décisions préfectorales ? Rien là-dessus.

Ces cas apportent néanmoins quelques exemples des critères retenus par l'administration et notamment le critère d'« enjeu économique majeur ».

Par exemple il est dit « une trentaine d'ouvrages sans enjeux économiques majeurs », ou encore « Ces ouvrages, une trentaine, sont actuellement en très mauvais état. Ils ne sont plus utilisés que pour quelques usages comme l'abreuvement du bétail ». Le bétail, quelle importance !

La plus belle tout de même : le cas de la Moine : « La rivière connaît des problèmes de pollution récurrents avec des mortalités de poissons. De nombreux ouvrages sont présents tout le long du linéaire mais n'assurent plus d'usages majeurs ». Et bien : « La phase opérationnelle est toujours en cours avec l'effacement de 6 ouvrages hydrauliques dans le secteur de Cholet ».

Ainsi, en France, pour régler les problèmes de pollution des rivières, on supprime les seuils des petits moulins... L'étincelle du génie français !

En outre, comme aucun seuil ne peut à lui seul prétendre être un « ouvrage économique majeur », il va de soi que l'on pourrait à ce titre tout araser. En revanche pris tous ensemble, ils représentent à terme et au vue de l'envolée des prix de l'énergie des « ouvrages d'intérêts économiques majeurs ». Ceci est d'ailleurs rappelé dans le Grenelle de l'environnement. Le Grenelle de l'environnement n'est pas à un paradoxe près... puisqu'il impulse aussi leur destruction. Le génie politique français n'est pas à une contradiction près !

B/ Introduction

Où l'on voit bien l'idéologie des tenants de cette politique.

L'aménagement des cours d'eau en France est présenté comme une entreprise ayant « bouleversé », « endiguement », « redressement », « élargissement » etc. Voilà une terminologie bien négative...

A lire nos auteurs il semble que l'homme, notamment à partir des Lumières, n'aurait eu de cesse dans son inépuisable soif de progrès que de « bouleverser » nos pauvres rivières naturelles...

Les auteurs semblent oublier un peu vite que le progrès au cours de notre histoire millénaire (et dont nous bénéficions encore aujourd'hui) a consisté effectivement à maîtriser les cours d'eau. Ceci pour de multiples raisons

dont nous ne voyons plus bien, par ignorance et parce que nous en bénéficions chaque jour, l'extrême nécessité et notamment :

- éviter les crues qui pouvaient ravager des villages entiers,
- assécher les marais où les maladies interdisaient le développement humain,
- se servir de la force hydraulique en place de la force brute des hommes et des bêtes,
- faire des pêcheries (le poisson de rivière était le principal apport en protéines de nombreux Français jusqu'assez récemment),
- transporter des marchandises (les aménagements fluviaux furent gigantesques notamment au XIXe),
- conserver des prairies humides pour le bétail pendant la période d'étiage,
- préserver la ressource en eau notamment en période d'étiage,
- améliorer la pénétration des eaux dans les nappes phréatiques,
- irriguer etc.

Enfin, les auteurs nous expliquent péremptoirement que : « *A partir de la fin des années 1980, les effets secondaires de ces nombreux aménagements apparaissent : dégradations récurrentes d'ouvrages d'art, enfoncement du lit et des nappes, dégradation de la fonctionnalité écologique des milieux, perte de continuité...* ».

Aucune preuve de tout ceci n'est amenée, et pour cause cela n'a absolument aucune logique. Que certains aménagements mal réalisés aient pu ici ou là causer des désordres, nul ne pourrait le nier, mais dans l'ensemble les aménagements n'avaient pour objectif que de « pacifier » le cours d'eau, éviter l'érosion des berges qui pouvait déstabiliser certains ouvrages d'art, maintenir des niveaux d'eau constants, protéger les zones habitables qui furent parfois construites en dépit du bon sens sur des zones inondables notamment pendant les 30 glorieuses, etc. Cet énoncé fourre-tout discrédite globalement l'histoire de l'aménagement de nos rivières, sans doute pour mieux valider la politique en vigueur, qui est à rebours des siècles passés. Bien que des excès aient été commis, mais certainement pas la construction de tous ces petits moulins datant pour la plupart de plusieurs siècles !

En fait, ce qui apparaît à la fin des années 80, c'est surtout le début d'une prise de conscience de la dégradation des milieux aquatiques de nos rivières. De moins en moins de poissons, des eaux plus troubles, plus longtemps, la disparition rapide des anciennes diversités de milieux, etc.

Quelles en sont les causes ? Pour nos auteurs ce sont bien ces « aménagements ». A aucun moment le mot de pollution n'est cité. Un comble ! Et pourtant qui peut nier la pollution de plus en plus massive dont sont victimes nos cours d'eau ? A ce sujet la corrélation entre courbes de pollutions des rivières et disparition des milieux aquatiques serait aisée à établir si les services des eaux jouaient réellement le jeu de la concertation en mettant à disposition du public les éléments chiffrés qu'ils possèdent ! En revanche aucune corrélation n'existe entre la présence des seuils de moulins de basse chute et le mauvais état des milieux aquatiques. Les moulins existent en nombre extrêmement important depuis des siècles (cf carte de Cassini), or à ces époques et jusque récemment les rivières de France étaient extrêmement poissonneuses. Tous nos anciens peuvent en témoigner ! Ce n'est que bien plus tard avec la révolution verte (agriculture intensive, remembrement) et l'explosion des rejets domestiques des 50 dernières années que nos rivières ont commencé à périr, sans parler des rejets industriels.

En outre, la « *perte de continuité* » invoquée qui daterait de la fin des années 80 est à nouveau un mensonge puisqu'à partir des années 50 le nombre de barrages n'a cessé de diminuer en France (les petits) par faute d'entretien de leur propriétaire (à l'époque du pétrole pas cher). Bien avant les années 80, la continuité écologique n'existait pas au sens où l'entendent ces services. Cela n'empêchait pas les rivières de regorger de poissons et d'anguilles notamment. Quand à l'enfoncement du lit et des nappes, ceci est absurde puisque l'on sait que le maintien des seuils permet de conserver d'importantes masses d'eau en amont des ouvrages permettant aux nappes phréatiques de se maintenir à des niveaux plus élevés que là où les ouvrages n'existent plus.

C/ Chapitre 1 Prendre en compte les représentations et faciliter leur évolution

Les auteurs nous expliquent que la nouvelle politique ambitionne de rétablir « *une certaine autonomie de la rivière* ». La « *liberté de la rivière* » irait contrebalancer des politiques extrêmes de « *maitrise de la rivière* ». Cette politique est « *confrontée à des perceptions et des pratiques structurées par des décennies de politiques de maitrise de la rivière* ». Et, nous dit-on, ce sont les rapports de « *l'homme et de la nature qui sont remis en cause* ».

L'homme devrait donc s'effacer pour libérer les rivières. Cela a-t-il un sens ? Ne serait-il pas plus ambitieux de vouloir tout simplement continuer de concilier intérêt humain et richesse de nos rivières comme cela a toujours été ? Par ailleurs le concept de « rivière libre », s'il paraît

estimable, a aussi de quoi inquiéter quand on sait ce que les crues ou sècheresses peuvent avoir de calamiteux pour l'homme mais aussi pour la nature.

Enfin, chacun sait, et c'est l'ambition de la Directive Cadre Européenne sur l'eau de 2000, que le véritable enjeu de nos rivières d'aujourd'hui est de parvenir à limiter les pollutions qui bouleversent les écosystèmes de nos rivières.

Ainsi l'enjeu de communication est tout trouvé pour nos auteurs qui vont nous aider à faire évoluer cette perception. Ne nous alarmons pas, si l'arasement des seuils qui est la principale ambition de cette fameuse politique de restauration peut nous choquer, c'est normal, nous sommes victimes de notre attachement à l'ancienne rivière... C'est un peu comme dans les camps de redressement communiste, nous sommes victimes de notre éducation bourgeoise, il faut nous reconditionner.

L'important rejet que suscite cette politique d'arasement aveugle des seuils n'est qu'un problème de perception. Ainsi nous voilà embarqués malgré nous, nous sommes les victimes de notre ancienne perception. La pollution n'est pas le véritable enjeu, l'enjeu c'est la rivière libre ! Beau programme dont l'efficacité est d'ores et déjà sujet à caution.

La lecture du reste du chapitre est très instructive sur les méthodes prônées par ses rédacteurs pour obtenir l'adhésion des récalcitrants à ces politiques d'arasement de seuils de moulins. Nous avons réalisé ici une petite synthèse des principaux points nous ayant piqué au vif dans notre conviction simple que l'homme est un être doué de raison et que c'est sur cette dernière qu'il faut jouer si l'on veut obtenir l'adhésion sincère des riverains et non sur les artifices et même les pressions qui sont mises ici en avant.

Mais l'absence d'arguments objectifs face aux critiques sévères et fondamentales exprimées par les connaisseurs et amateurs de nos rivières explique que l'on cherche aujourd'hui d'autres réponses, ou plutôt des « éléments de langage » parfois assez malhonnêtes pour justifier cette politique.

a- Les fritures de vairon... p.10

P.10 dans le cas d'une rivière découverte (ce qui est une très bonne chose), nos auteurs nous expliquent « *Donner à voir la rivière future, parfois en faisant appel aux images du passé* ». Voilà déjà une belle contradiction. On nous explique qu'une révolution est en marche et qu'il faut défaire ce qui a été fait dans le passé. Mais jusqu'où ? Le passé est-il un exemple ou un contre-

exemple ? La c'est une horreur, ici c'est un faire-valoir. On est un peu perdus.

Dans le même chapitre il est dit « *Je parlais du vairon en disant que c'est du patrimoine naturel : les fritures de vairon que vous avez connues, moi je ne les ai pas connues, j'aimerais bien que mes enfants les connaissent* ». Et bien au vu de la politique actuelle menée par les SDAGE et les Agences de l'Eau qui ne s'intéressent pas en priorité à lutter contre les pollutions, non seulement une espèce comme le vairon ne risque pas de revenir en abondance comme elle l'était il y a encore quelques décennies, mais en plus chaque mois de nouvelles interdictions préfectorales tombent interdisant la consommation de telle ou telle espèce dans tel ou tel cours d'eau. Mais faisons confiance à nos auteurs, arasons et nous pourrons rapidement goûter aux « fritures de vairons » de nos aïeux. La friture de vairon, voilà un élément de communication qui restera un mirage pendant longtemps au vu de la politique menée actuellement. Faut-il faire rêver pour faire adhérer ?

b- L'attachement à la rivière passée...

Les hommes seraient attachés à la rivière passée p.11, et en plus ils auraient peur qu'en arasant les ouvrages : « *il n'y ait pas assez d'eau* », « *il n'y aura plus d'eau en été* », « *le poisson va fuir* », « *on est plus habitué à voir seulement un filet d'eau* ».

Voici la réponse de nos auteurs : « *On a beau prouver que le nombre de poissons n'est pas proportionnel au volume d'eau et que ce qui compte c'est la qualité de l'habitat...* ». Là encore pas de chiffres, pas d'études, rien. Simplement ce n'est pas proportionnel... Il est pourtant absolument évident que les retenues d'eau permettent la conservation de nombreux poissons en été que leur absence n'aurait pas permis. Lorsque l'on sait par exemple que beaucoup de petites rivières disparaîtraient durant l'été sans retenues d'eau, on est en droit de s'interroger sur cette réponse dogmatique...

En outre, notre expert nous parle de qualité de l'habitat. Nous a-t-on prouvé que l'habitat en amont d'un seuil de moulin soit moins « qualitatif » qu'un habitat d'eau courante ? Les étangs par exemple regorgent de poisson, sont-ils des habitats moins qualitatifs que ceux des rivières courantes ? Non, ils sont simplement différents et accueillent des espèces différentes. Le maintien des seuils est effectivement un gage de maintien d'un minimum d'eau dans nos rivières en période d'étiage, et le gage aussi de milieux différenciés et donc plus riches où l'on retrouve de l'eau courante et peu profonde en aval, et lentes et profondes en amont.

c- Montrer le passé de la rivière p.12

On nous dit que : « *Les intérêts qui ont participé à forger l'identité de la rivière actuelle n'étaient pas les mêmes qu'aujourd'hui* »... Hier on régulait les crues, on faisait de l'énergie verte, on pêchait d'abondant poissons, on maintenait des niveaux d'eau constants pour humidifier les prairies, maintenir les berges, arroser, etc., et aujourd'hui quel est le programme ? On est en droit là encore de douter. Mais c'est sans doute cette ancienne perception, notre excessive volonté de domination de la nature...

d- Jouer sur les perceptions et les sentiments
p.12

Point de démonstration du bien-fondé de ces politiques d'arasement sur l'état de nos rivières, mais simplement l'emploi d'un « *vocabulaire qui évoque la vie de la rivière de façon sensible : une rivière vivante, qui ruisselle, qui fait du bruit, ramener la rivière à la vie, créer des courants, etc.* ». On joue sur le sensible et sur les mots à nouveau pour faire passer une politique. La raison est toujours totalement absente du discours.

e- Des absurdités p.14

p.14 l'exemple de la Dunière où la destruction d'un seuil aurait permis de libérer des espaces pour aménager une zone d'activité. Ainsi on reporte les crues à l'aval en s'interdisant d'en maîtriser un tant soit peu le flux. Par ailleurs, cette destruction de seuil loin d'avoir une action pour la qualité de l'eau aurait une action économique puisque cela aurait permis de libérer des zones anciennement inondables (humides) en zones constructibles... Bel exemple de reconquête.

Un autre exemple est cité (Echarpe) où la suppression d'un seuil permettrait d'éviter des inondations plus en aval... Difficile à comprendre. La suppression d'un seuil ne fait, en cas de crue, que nous interdire de pouvoir « *écrêter cette crue* ». Les eaux prennent de la vitesse et les débits instantanés ne font que croître à grande vitesse. Où la rivière débordera-t-elle en cas de crue ? Personne ne le sait. Plutôt que de supprimer un seuil fixe, il suffirait d'installer à la place un système de vannage qui une fois ouvert permettrait de faire transiter toute l'eau de la rivière, sans s'interdire le cas échéant de pouvoir la retenir pour : faire de l'énergie verte, humidifier la zone, maintenir les niveaux d'eau constants, écrêter les crues, etc. Toujours pareil. Mais nos auteurs et les initiateurs de cette politique ne se sont-ils pas beaucoup arrêtés sur le rôle des moulins...

f- Des incertitudes ? Faisons quand même, au pire, on défera ! p.14

Le summum ! On nous explique : « *En restaurant l'autonomie de la rivière* (tout ce contre quoi nous avons largement investi ces derniers siècles afin d'éviter les

catastrophes... et concilier au mieux la richesse de la rivière et la vie humaine) *on accepte une part d'imprévisibilité de son comportement local. Il y a donc rarement de certitudes. La gestion des aléas (sécheresse ou crue importante) peut également s'avérer problématique.* » Et encore « *Il faudra voir avec le recul. Il y a de l'empierrement au fond du lit, il faudra voir si cela résiste aux crues* ».

Exit la sécurité des biens et des personnes. Vive les incertitudes et les aléas. C'est ça la liberté de la rivière retrouvée !

Sur ce point les auteurs conviennent tout de même : « *L'acceptabilité du projet peut alors être compromise* ». Mais nous explique-t-on encore « *Même si le projet comporte des incertitudes, il est tout à fait justifié de vouloir régler les dysfonctionnements de la rivière qui ont des impacts négatifs –eutrophisation, dégradation de la qualité de l'eau et des peuplements piscicoles – ou sur l'économie- coût de fonctionnement des ouvrages, risques en cas de crue, etc.* »

Les incertitudes seraient donc acceptables (inouïes !), si tant est que les avantages promis soient au rendez-vous. Le seront-ils ?

L'eutrophisation de l'eau est un phénomène récent lié à la surabondance de nitrates, phosphates et autres engrais et rejets dans l'eau qui a comme corolaire le pullulement des végétaux qui absorbent toute l'oxygène de la rivière. Si on abaisse le niveau d'eau cela n'empêchera pas ce pullulement végétal qui asphyxiera le maigre filet d'eau qui subsisterait durant l'étiage. Ainsi on prétend qu'en supprimant les seuils des moulins on règlera les problèmes d'eutrophisation, n'est-ce pas plutôt en supprimant l'excès de nitrates, de phosphates et autres que l'on y parviendra ? Quand au coût de fonctionnement des ouvrages, ils sont à la charge des propriétaires privés et non de la collectivité (sauf un certain nombre délaissés que l'on supprimera bientôt). Enfin sur les risques en cas de crues, là encore, supprimer les ouvrages c'est s'interdire de pouvoir réguler les crues et non pas les supprimer ! Bref pour des bénéfices théoriques loin d'être assurés, il nous faudrait supporter des risques importants. Pourquoi pas ? La liberté de nos rivières le vaut bien !

Mais nos auteurs ne sont pas à une extrémité près pour faire passer leur politique, ainsi il est dit encore : « *Il faut dire que l'on refuse le statu quo sous prétexte de ne pas maîtriser totalement l'avenir* ». On ne maîtrise pas l'avenir de telle ou telle suppression, mais peu importe la sécurité des biens et des personnes, au pire après une belle catastrophe il est dit : « *Si cela ne marche pas, on reviendra en arrière* ». Avec l'argent du contribuable, ce

n'est pas grave ! (Il faut savoir que tous ces travaux d'arasement sont extrêmement coûteux).

Ainsi nous explique-t-on mieux vaut se tromper et faire, que de prendre des précautions et ne pas faire. Tout ceci est-il vraiment digne d'une politique en France au XXI^e siècle ?

Par la suite les auteurs nous indiquent qu'il faut quand même faire attention à ce que l'on fait (tout de même), et qu'il est plus judicieux de consolider « *techniquement* » le projet avant de le présenter. Là encore on est en droit de s'interroger sur cette façon de faire. L'expertise technique ne sert ici qu'à conforter un projet. Elle ne peut en aucun cas le remettre en cause. On peut s'interroger sur l'utilité de ce genre d'expertise qui ne servirait qu'à avaliser un projet et non pas en connaître les avantages et les risques de façon indépendante. Jamais nos auteurs ne se sont interrogés sur le fait que certaines expertises pourraient s'avérer contraires aux projets ? Sans doute ont-ils quelques adresses à nous donner.

Chapitre 2 Démontrer le bien-fondé du projet de restauration

Le début du chapitre 2 commence par l'assertion suivante :

« Ecouter et prendre en compte ne signifie évidemment pas renoncer au projet. Celui-ci est décidé, il doit être porté, sa finalité affirmée. La démonstration sereine de son bien-fondé permettra de rouvrir des marges de négociation sur les conditions concrètes et locales de la mise en œuvre. »

C'est ça « *communiquer pour concerter* » (titre du guide), l'odeur de la concertation mais juste l'odeur.

a- Un vrai virage... Vers une sortie de route ?
p.18

Les auteurs rappellent de façon consensuelle (ce qui est contradictoire avec l'introduction) les apports de l'aménagement des rivières et constatent que la politique actuelle est souvent perçue comme un virage par rapport aux politiques passées. Ce qu'ils appelaient *révolution* dans l'introduction est ici qualifié plus posément de *revirement* (*les éléments de langage toujours !*).

Ils entendent en fait « *corriger* » les excès des politiques passées mais sans intégrer le facteur pollution dans leur conception de la rivière actuelle. Etonnant ?

En outre, s'il ne s'agissait que de corriger des excès ! Pourquoi pas, il est évident que ça et là des excès ont été commis. Simplement il s'agit bel et bien d'arasement un maximum de seuils de moulins, comme d'autres documents administratifs le prouvent, sans qu'à aucun

moment des études n'aient été faites sur le rôle des moulins dans les écosystèmes des vallées françaises. D'un excès l'autre ? Nos auteurs ne sont pas à une contradiction près.

Par ailleurs, tout ceci semble se faire sans aucun discernement puisque dans la mesure où un maître d'ouvrage serait capable d'assurer cette politique il peut l'exercer. Aucun document permettant d'apprécier l'intérêt de la suppression de tel type d'ouvrage plutôt que tel autre n'existe. Tout ceci est laissé à la bonne appréciation des maîtres d'ouvrages... Du grand n'importe quoi ? Un peu.

b- De l'usage de l'intimidation, pourquoi s'en priver ! p.19

Sans que ce terme soit employé, on explique que pour présenter les projets il faut être en nombre, on cite « *Quand ils voient qu'il y a d'autres personnes... ils se disent : ils n'ont pas fait cela sur un coup de tête ou pour se faire plaisir...* ». C'est sûr, ça impressionne. Pour pallier l'absence d'études sur le fond, et à la fronde des riverains, on vient en masse.

c- De l'usage de l'expertise, à sens unique ?
p.19

« *Plus généralement, faire appel à un bureau d'étude, des experts, etc., est souvent cité comme un moyen de légitimer le projet de restauration* ». Ainsi l'appel à l'expertise ne peut se faire que dans un sens : « *légitimer l'action* ». Il ne vient jamais à l'idée de nos auteurs (comme déjà énoncé plus haut) qu'un expert puisse remettre en cause un projet, ou ne serait-ce que reconnaître les risques et inconvénients de l'entreprise d'arasement et les méfaits que cela pourrait entraîner. L'expertise a de beaux jours devant elle, surtout quand l'expert sait par avance ce qu'il doit légitimer...

d- De l'usage de l'argent, autrement dit « *pression financière* » ? p.20

Où l'on nous explique sans complexe dans l'exemple de la Dunière où l'on a laissé au propriétaire deux solutions : faire une échelle à poisson à ses frais, ou laisser araser son ouvrage aux frais de l'Etat. Voilà un bel exemple de communication et de concertation avec le propriétaire de moulin !

e- Les arguments économiques : légers... p.20

Auprès des élus, chargés de financer le syndicat de rivière, on fait valoir qu'en supprimant les ouvrages il y aura moins de frais d'entretien... Mais connaît-on bien les coûts que peuvent entraîner les « *facéties* » d'une rivière libre ? (atteinte aux berges notamment et par voie de conséquence aux ouvrages d'art (ponts, routes ou maisons en bordure, etc.), le maintien des niveaux d'eau que permettent les seuils de moulins est la meilleure

garantie d'une pacification d'un cours d'eau, de la maîtrise de son niveau et de ses flux. Supprimer les seuils, un gain économique pour la collectivité ? Nous verrons...

f- Les arguments écologiques : très très légers p.20

Nos auteurs nous expliquent que l'un des arguments écologiques prouvant le bien-fondé de la suppression massive des seuils comme politique de retour à la qualité de nos cours d'eau serait de baisser la température de l'eau... sauf que là encore tout dépend du volume d'eau. Car l'on sait que sans seuils beaucoup de petites rivières, en période d'étiage, seraient à sec sauf quelques poches et encore. Exit donc la continuité écologique ! Et lorsqu'il n'y a qu'un filet d'eau, qui peut prétendre à ce que cette eau soit plus froide que s'il y en avait un volume abondant ? A volume égal il est certain qu'une eau courante est moins chaude... Mais dans un rapport de 1 à 10 ? ou 1 à 100 ?

En outre c'est le seul argument écologique clairement avancé par nos auteurs... Pour une politique qui vise à retrouver la qualité de nos eaux c'est un peu maigre. Mais comment diable pourrait-on nous faire croire que c'est en ayant moins d'eau dans nos rivières que nous les dépolluerons ? Mais cela n'intéresse guère nos auteurs, passons.

g- Des compromis ? pas vraiment p.21

Les auteurs nous expliquent que si l'on peut maintenir les usages on ne va « pas s'en priver » ! Mais voilà, la ligne d'après on nous explique « *On peut ainsi prévoir des aménagements compensatoires : mini-seuils pour conserver une prise d'eau, clôture pour éviter que le bétail ne traverse le cours d'eau, etc.* » Or, passer d'un seuil de 1,8 m par exemple à 50 cm rend l'usage de la force motrice de l'eau inconsistant et économiquement non viable, abaisser fortement une hauteur de chute ne peut être considéré comme la conservation d'un usage, c'est bien une suppression pure et simple d'un droit d'eau.

Quant à l'exemple du Monsieur qui arrose son jardin... Normalement sauf dérogation spéciale personne n'a le droit de pomper l'eau de la rivière.

h- Eviter le débat idéologique sur l'hydroélectricité ? Un comble ! p.22

L'hydroélectricité est donc une idéologie pour nos auteurs, alors que l'on sait que si l'on rééquipait l'ensemble des chutes d'eau de petits moulins en France cela représenterait un apport non négligeable à nos obligations d'atteinte de 23% d'énergie renouvelable à l'horizon 2020.

Mais là encore il est évident que pris individuellement et même par paquet de 5 ou de 10, l'apport des moulins serait « négligeable ». Ils se gardent bien de prendre ce potentiel dans son ensemble...

A l'heure du pétrole cher, des événements japonais, on persiste au nom d'une politique absurde à détruire ce qui nous permettrait demain d'être moins dépendants de l'énergie étrangère, et de faire une énergie propre ! Mais ça c'est de l'idéologie ! Tout l'inverse de la politique prônée à longueur de ce guide : « la liberté des rivières » qui elle n'est pas idéologique pour un sou... Un peu idéaliste quand même ?

i- on sacrifie à la lutte contre la pollution / montrer les autres actions menées pour la qualité de l'eau

La lecture de ce paragraphe nous fait prendre la mesure de l'absence totale de politique générale en vue de lutter contre les pollutions de nos rivières. Or chacun sait que c'est le problème majeur pour la reconquête de la qualité de nos eaux. Mais on l'évite soigneusement.

Néanmoins les auteurs essaient en un petit paragraphe de nous expliquer que l'on fait des choses, mais quoi ? Rien de précis, il est simplement dit que : « *cette démarche (de restauration) doit être replacée dans une approche plus globale de reconquête de la rivière* », laquelle ? Elle n'existe pas ! Ce paragraphe qui ne dit rien, ne fait que prouver à nouveau qu'aucune action d'ensemble n'est menée au niveau des agences de l'eau pour lutter contre la pollution. Il est même dit : « *D'autres actions (sachant qu'aucune n'a été citée) peuvent être menées sur le bassin versant, par exemple sur le volet des pollutions diffuses et il est bon de mettre en évidence la cohérence d'ensemble.* »

Ainsi il peut y avoir des politiques de lutte contre la pollution et si c'est le cas il faut s'en servir pour faire passer la politique de restauration en vigueur. Ainsi la lutte contre les pollutions n'existe pas mais au cas où des projets seraient menés ils pourront en tout cas servir de faire valoir pour continuer d'araser les seuils... Magnifique !

Enfin ce paragraphe se termine sur cette sublime petite phrase tout à fait révélatrice : « *Il importe à la fois d'afficher une ambition mobilisatrice du projet de restauration (arasement de seuils de moulins) et de ne pas faire croire au miracle* »...

Ainsi voilà 23 pages que l'on essaie de nous faire croire que cette politique de restauration des rivières, à savoir la suppression de seuils de moulins, va nous permettre de reconquérir la qualité de nos rivières, et là, le soufflet retombe, on ne se mouille pas : attention à surtout ne pas croire au miracle !

Il est évident qu'une politique qui fait de la suppression des seuils de moulins son levier principal d'action pour parvenir à la reconquête d'une bonne qualité de l'eau ne peut que décevoir. Alors surtout ne pas croire au miracle, nos auteurs ne sont pas assez idiots pour penser le contraire. Beaucoup d'argent perdu (pas pour tout le monde...), beaucoup de procès interminables, beaucoup de potentiel gaspillé, de propriétaires forcés, de problèmes à venir (manque d'eau l'été, nappes phréatiques un peu plus profondes, un peu moins bien arrosées, effondrement de berges et d'arbres, crues mal régulées, assèchement de zones entières, etc.), pour une eau toujours aussi polluée, atrophiée, et des espèces qui

ne survivent uniquement que là où l'homme n'est pas trop présent. Voilà le programme, alors ne croyons pas trop au miracle ! Avec ou sans moulins, le problème est ailleurs, il s'appelle pollution, mais pour les SDAGE et l'agence de l'eau c'est tabou.

Les moulins : un bouc émissaire bien commode !

Ce guide est un tour de force, il arriverait presque à nous faire prendre des vessies pour des lanternes pour finalement nous dire : attention à ne pas croire au miracle, ce sont bien des vessies !

La communication a de beaux jours devant elle.

Pierre Meyneng

Petit lexique des liquidateurs de barrages

A l'usage des personnes de bonne volonté parfois déroutées par la novlangue des organismes s'occupant des rivières qui, sous couvert d'écologie, tendent d'imposer des mesures soit disant européennes, sans débat.

Aménagement : sens initial : construction, réparation en bois. Pour les « prim'écologistes » il ne s'agit pas de réparer mais de modifier dans le sens d'une restructuration du cours d'eau. Signalons que parfois ces mêmes personnes écrivent que les cours d'eau doivent être aménagés, ce qui peut vouloir dire qu'il faut détruire sans ménagement !

Arasement : effacement (d'obstacles).

Continuité écologique : destruction des obstacles pour que les rivières et les fleuves « retrouvent » leur liberté (ainsi que les poissons et les sédiments). Cette expression est généralement utilisée avec les verbes : « restaurer, retrouver, revenir... », sans que soit précisée la période de référence.

Contrat Restauration Entretien (CRE) : c'est un accord imposé (ce n'est donc pas un accord) pour détruire un barrage soit par la force, soit par abandon...

Délinéarisation : rendre à la rivière un tracé non rectiligne. Les modifications de tracé n'ont été faites que dans un petit nombre de cas en France, récemment et pour de très grands barrages, ce qui montre bien que les prim'écologistes confondent ces ouvrages avec les petits seuils qui ont souvent plus d'un millénaire et n'ont pas modifié le tracé initial des cours d'eau.

Effacement : destruction (des « obstacles »).

Éligible(s) : qui est dans les conditions « légales » (définies par les agences de l'eau) pour Par exemple, « barrage éligible » signifie qu'il a été désigné comme devant être détruit par les E.P.T.B. (établissements publics territoriaux de bassin). Ce qualificatif est tout à fait trompeur, car d'habitude il est employé pour des actions gratifiantes: « être éligible à une promotion », par exemple.

Escalier : échelle, gradin. Terme utilisé par les prim'écologistes pour asseoir l'idée que les cours d'eau étagés sont statiques et, par conséquent, stagnants entre les obstacles (voir ce mot), contrairement à l'impression visuelle et auditive qu'ont les riverains ; entre les barrages, les seuils, l'eau des rivières ne coule pas !

Étagé (s) : qui descend par paliers, par degrés mais qui ne s'écoule pas (voir escalier).

Impacter : terme militaire utilisé en balistique qui veut dire heurter par une action forte, brutale... L'utilisation de ce verbe à la place des expressions « a une incidence sur... », « a un effet sur » accreditte l'idée d'agression comme dans la phrase suivante : les barrages impactent le milieu

aquatique.

Liberté : terme qui s'applique uniquement aux rivières, poissons et sédiments, mais jamais aux hommes, dans la langue des prim'écologistes.

Obstacle(s) : barrages, seuils, digues.

Redonner de l'autonomie à la rivière : expression qui, prise au pied de la lettre, signifie qu'il faut « autoriser » la rivière à déborder et à inonder. Pour lui rendre une totale liberté, pourquoi ne pas « araser » certaine Villes, supprimer des ponts et les digues, toutes les constructions qui restreignent la liberté des fleuves et des rivières ?

Revenir, restaurer, retrouver : termes synonymes qui renvoient à un état antérieur non précisé... Verbes très utilisés par les prim'écologistes.

Trame verte et bleue : long ruban continu d'eau encadré de végétaux qui n'existe que dans l'esprit et les rêves des prim'écologistes.

Transparent : obstacle effacé « naturellement » par absence d'entretien.

Vocation : dont la destination « naturelle » est telle que l'on peut s'attendre à..., qui de toute éternité peut avoir... Par exemple, « un barrage a vocation à être effacé », signifie que sa destruction relève d'un ordre naturel, voire divin.

Exemples d'usage: « Définition : la continuité écologique, pour les milieux aquatiques, se définit par la circulation des espèces et le bon déroulement du transport des sédiments. Elle a une dimension amont-aval, impactée par les ouvrages transversaux comme les seuils et barrages, et une dimension latérale, impactée par les ouvrages longitudinaux comme les digues et les protections des berges.

La présente circulaire vise principalement la restauration de la continuité amont-aval. » [extrait in extenso de « la définition » page 42 de la circulaire du 25 janvier 2010]. Cette circulaire a fait l'objet d'un recours devant le Conseil d'Etat par la FFAM.

Remarques et questions :- Cette langue est d'autant plus troublante qu'elle n'a aucun caractère technique et encore moins scientifique.

-Pourquoi les services techniques des conseils généraux et des préfetures (DDT), les EPTB et l'Agence de l'eau utilisent-ils cette langue ?

- Pour quelles raisons les organes de concertation que

sont les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et les Schémas Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) reprennent-ils tous la même « langue » ?

- Pourquoi lorsqu'il lui faut faire appel à des expériences et des données scientifiques et/ou techniques l'Agence de l'eau Loire-Bretagne fait-elle quasi exclusivement référence à l'ONEMA ? Serait-ce une nouvelle entité à caractère et vocation scientifiques

Jean Weil, moulin de la Barbée
72200 Bazouges sur le Loir

L'Agence de l'eau a édité un « Guide méthodologique sur la restauration des cours d'eau : Communiquer pour se concerter ». La Société Markédia spécialisée en marketing opérationnel et communication a contribué à sa réalisation. Noël Mathieu directeur général de l'agence de l'eau Loire Bretagne annonce dans l'avant-propos son

objectif « *obtenir l'adhésion des riverains aux projets de restauration des cours d'eau* ». Vous y découvrirez les mots, expressions, références qui doivent être bannis et remplacés pour mieux convaincre. Exemple de chapitre :

- Comment remplacer « *les mots qui fâchent, par les mots qui dialoguent* »
- Comment répondre aux objections.
- Comment « *éviter le débat idéologique sur l'hydroélectricité* ».

Faute de preuves scientifiques mettant en cause les ouvrages et devant l'incapacité de la communication à convaincre, l'agence LB change de stratégie, et s'essaie à une nouvelle communication plus marketing, mais « ne rectifie pas le tir sur les barrages », seuls les mots changent !

Document sur le Site de l'Agence de l'eau, accessible au public sur internet (via Google).

